

Suspension des frais de décharge

Du 16 au 20 mai 2024,

les frais de décharge sont suspendus dans les installations de traitement des déchets solides suivantes :

- Deep Creek
- Marsh Lake
- Mount Lorne
- Tagish
- Carcross

Les particuliers pourront déposer **gratuitement** les déchets suivants :

- ordures ménagères;
- meubles en bois;
- matelas et sommiers;
- débris de construction et de démolition;
- articles destinés à un comptoir communautaire;
- tout autre déchet organique.

Des frais de décharge sont toujours exigés pour les autres types de déchets (véhicules en fin de vie utile, ferraille, appareils électroménagers et chargements commerciaux).

Heures d'ouverture et emplacement des installations : yukon.ca/fr